

Avis voté en plénière du 10 novembre 2015

Les filières lin et chanvre au cœur des matériaux biosourcés émergents

Déclaration du groupe de l'artisanat

Dans le cadre de la transition de notre appareil productif vers une moindre consommation de matières premières d'origine fossile, les matériaux biosourcés ouvrent des perspectives prometteuses alliant préservation de l'environnement et opportunités de développement économique.

Si ces matériaux pénètrent une gamme de plus en plus large de produits dans une variété de secteurs (construction, automobile, aéronautique, matériels de sport...), leur usage demeure encore très marginal par rapport aux potentialités d'innovation et de débouchés qu'ils recèlent.

Or, la France dispose d'atouts en ce domaine, comme en témoigne son positionnement européen et mondial dans la production du lin et du chanvre, même si la part de la surface agricole nationale qui y est consacrée est très faible.

Toutefois aujourd'hui, ces plantes sont principalement destinées aux secteurs du textile et du papier.

Ainsi, la valorisation des propriétés techniques permises par l'intégration de fibres de lin et de chanvre dans des matériaux composites (solidité, résistance thermique, absorption phonique...) reste encore très insuffisante pour permettre un réel déploiement des matériaux biosourcés, en remplacement de matériaux issus de la pétrochimie.

Pourtant, des études identifient une large diversité des débouchés offerts par l'usage de ces fibres, notamment dans le secteur du bâtiment comme matériau de structure ou comme isolant, que ce soit pour la construction ou pour la rénovation où l'objectif de réduction de la consommation énergétique appelle à renforcer l'utilisation de produits performants.

Par ailleurs, un recours accru à ces fibres végétales pourrait favoriser un renouveau du dynamisme économique et social dans de nombreux territoires des régions du Nord de la France où se trouvent les productions de lin et de chanvre.

En effet, des perspectives prometteuses peuvent être recensées autour de la transformation locale de ces plantes pour concevoir des écoproduits ou les intégrer dans des composites, voire aussi pour relocaliser la confection de textiles notamment sur le segment du haut de gamme.

L'ensemble de ces enjeux appelle à une stratégie nationale permettant de promouvoir l'émergence d'une filière innovante et compétitive allant de la production à la commercialisation autour des matériaux biosourcés.

Ainsi, il importe de mobiliser et de coordonner l'ensemble des acteurs concernés par son développement (producteurs agricoles, industries de transformation, laboratoires de recherche, artisans...), en créant un écosystème favorable impulsé par les pouvoirs publics.

Parmi les leviers identifiés par l'avis, nous retiendrons les 3 axes suivants :

- il faut convaincre davantage d'industriels à utiliser les fibres naturelles dans leurs fabrications, en diffusant largement sur leurs propriétés techniques identifiées par la recherche et en stabilisant la production de fibres végétales ainsi que leur prix ;
- il faut également mieux valoriser commercialement les atouts mécaniques et environnementaux des matériaux biosourcés.

Pour la construction par exemple, cela impliquerait de prendre en compte les propriétés des bétons et isolants intégrant du chanvre ou du lin dans les réglementations thermique et acoustique, ou encore de favoriser le recours à ces matériaux dans le cadre de la commande publique.

Mais au préalable, il conviendra que les procédés de construction utilisant de tels matériaux soient caractérisés conformément aux réglementations en vigueur, afin de pouvoir répondre aux conditions d'assurance auxquelles sont soumis les professionnels dans le cadre de leur responsabilité décennale ;

- il faut enfin développer les formations initiales et continues notamment pour favoriser l'appropriation et l'utilisation des matériaux issus des fibres végétales, par les artisans et les architectes.

Au final, cet avis met en lumière une filière économique émergente qui ouvre un large champ d'opportunités et pour laquelle notre pays dispose d'atouts dont il doit savoir tirer parti dans un double objectif économique et environnemental.

Le groupe de l'artisanat l'a voté.